



THE YUKON GAZETTE

Printed by Authority of the Queen's Printer

PARTS I AND II

LA GAZETTE DU YUKON

Imprimée sous l'autorité de l'Imprimeur de la Reine

PARTIES I ET II

PART I PARTIE I

CHANGE OF NAME NOTICES / AVIS DE CHANGEMENT DE NOMS

Pursuant to subsection 9(1) of the Change of Name Act the following change of legal name had been registered with the Registrar of Vital Statistics:

New Name: **Destiny Jazmaine Lynn PAULS**
Previous Name: **Destiny Lynn Gail PAULS**
Dated at Whitehorse, Yukon, this 19 day of December, 2018

Pursuant to subsection 9(1) of the Change of Name Act the following change of legal name had been registered with the Registrar of Vital Statistics:

New Name: **Evan William Stehelin**
 HOLLAND
Previous Name: **Evan William STEHELIN-**
 HOLLAND
Dated at Whitehorse, Yukon, this 28 day of December, 2018

APPOINTMENTS

FILED
O.I.C. 2018/203 3 December, 2018

WATERS ACT

Pursuant to subsection 8(1) and paragraph 8(2)(b) of the Waters Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Piers McDonald is appointed as a member of the Yukon Water Board, effective December 11, 2018, for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 3 day of December, 2018.

This notice was published in the Whitehorse Star on December 21, 2018.

NOMINATIONS

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/203 3 décembre 2018

LOI SUR LES EAUX

La commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 8(1) et à l'alinéa 8(2)b) de la Loi sur les eaux, décrète :

1. Piers McDonald est nommé membre de l'Office des eaux du Yukon, à compter du 11 décembre 2018, pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 3 décembre 2018.

Cet avis a aussi été publié dans le Whitehorse Star du 21 décembre 2018.

FILED

O.I.C. 2018/204 19 December, 2018

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the Assessment and Taxation Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. An Assessment Review Board, to be known as the Central Yukon Assessment Review Board, is established for all that part of Yukon
 - (a) lying to the south of 61 degrees 45 minutes north latitude, west of 131 degrees west longitude and east of 137 degrees west longitude;
 - (b) lying to the south of 63 degrees north latitude, west of 136 degrees west longitude, north of 62 degrees north latitude, and east of 138 degrees west longitude;
 - (c) lying to the south of 62 degrees north latitude, west of 136 degrees west longitude, north of 61 degrees 45 minutes north latitude and east of 137 degrees west longitude.

2. The following persons are appointed as members of the Central Yukon Assessment Review Board:
Rick Reaume - chair
Lyle Henderson - vice-chair
Janet Mann - member
Paul Battin - alternate member.

3. The Central Yukon Assessment Review Board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2019.

4. This order
 - (a) comes into force on the later of
 - (i) the day it is filed with the registrar of regulations under the Regulations Act, and
 - (ii) January 1, 2019; and
 - (b) expires on December 31, 2019.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2018/204 19 décembre 2018

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la Loi sur l'évaluation et la taxation, décrète :

1. Est constitué un conseil de révision des évaluations appelé le Conseil de révision des évaluations foncières du centre du Yukon, pour la partie du Yukon située :
 - (a) au sud de la latitude 61o 45' Nord, à l'ouest de la longitude 131o Ouest et à l'est de la longitude 137o Ouest;
 - (b) au sud de la latitude 63o Nord, à l'ouest de la longitude 136o Ouest, au nord de la latitude 62o Nord et à l'est de la longitude 138o Ouest;
 - (c) au sud de la latitude 62o Nord, à l'ouest de la longitude 136o Ouest, au nord de la latitude 61o 45' Nord et à l'est de la longitude 137o Ouest.

2. Les membres du Conseil de révision des évaluations foncières du centre du Yukon sont :
Rick Reaume - président
Lyle Henderson - vice-président
Janet Mann - membre
Paul Battin - membre suppléant.

3. Le Conseil de révision des évaluations foncières du centre du Yukon doit débiter les séances d'audition des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2019.

4. Le présent décret :
 - (a) entre en vigueur :
 - (i) soit à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la Loi sur les règlements,
 - (ii) soit le 1er janvier 2019, si cette date est postérieure;
 - (b) expire le 31 décembre 2019.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

FILED
O.I.C. 2018/205 19 December, 2018

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the Assessment and Taxation Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. An Assessment Review Board, to be known as the Central East Yukon Assessment Review Board, is established for all that part of Yukon lying to the east of 136 degrees west longitude, south of 63 degrees north latitude, west of 131 degrees west longitude and north of 61 degrees 45 minutes north latitude.
2. The following persons are appointed as members of the Central East Yukon Assessment Review Board:
Julia Salo - chair
Diana Rogerson - vice-chair
Debbie Carreau - member
Gary Jones - alternate member.
3. The Central East Yukon Assessment Review Board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2019.
4. This order
 - (a) comes into force on the later of
 - (i) the day it is filed with the registrar of regulations under the Regulations Act, and
 - (ii) January 1, 2019; and
 - (b) expires on December 31, 2019.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/205 19 décembre 2018

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la Loi sur l'évaluation et la taxation, décrète :

1. 1 Est constitué un conseil de révision des évaluations appelé le Conseil de révision des évaluations foncières du centre-est du Yukon, pour la partie du Yukon située à l'est de la longitude 136o Ouest et au sud de la latitude 63o Nord, ainsi que pour la partie du Yukon située à l'ouest de la longitude 131o Ouest et au nord de la latitude 61o 45' Nord.
2. Les membres du Conseil de révision des évaluations foncières du centre-est du Yukon sont :
Julia Salo - présidente
Diana Rogerson - vice-présidente
Debbie Carreau - membre
Gary Jones - membre suppléant
3. Le Conseil de révision des évaluations foncières du centre-est du Yukon doit débiter les séances d'audition des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2019.
4. Le présent décret :
 - (a) entre en vigueur :
 - (i) soit à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la Loi sur les règlements,
 - (ii) soit le 1er janvier 2019, si cette date est postérieure;
 - (b) expire le 31 décembre 2019.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

FILED

O.I.C. 2018/206 19 December, 2018

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the Assessment and Taxation Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. An Assessment Review Board, to be known as the Southeast Yukon Assessment Review Board, is established for all that part of Yukon lying to the east of 131 degrees west longitude and south of 63 degrees north latitude.
2. The following persons are appointed as members of the Southeast Yukon Assessment Review Board:
Jim Holt - chair
Gord Sundby - vice-chair
Kathy Dyke - member
John Devries - alternate member.
3. The Southeast Yukon Assessment Review Board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2019.
4. This order
(a) comes into force on the later of
(i) the day it is filed with the registrar of regulations under the Regulations Act, and
(ii) January 1, 2019; and
(b) expires on December 31, 2019.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2018/206 19 décembre 2018

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la Loi sur l'évaluation et la taxation, décrète :

1. Est constitué un conseil de révision des évaluations appelé le Conseil de révision des évaluations foncières du sud-est du Yukon, pour la partie du Yukon située à l'est de la longitude 131o Ouest et au sud de la latitude 63o Nord.
2. Les membres du Conseil de révision des évaluations foncières du sud-est du Yukon sont :
Jim Holt - président
Gord Sundby - vice-président
Kathy Dyke - membre
John Devries - membre suppléant.
3. Le Conseil de révision des évaluations foncières du sud-est du Yukon doit débiter les séances d'audition des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2019.
4. Le présent décret :
(a) entre en vigueur :
(i) soit à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la Loi sur les règlements,
(ii) soit le 1er janvier 2019, si cette date est postérieure;
(b) expire le 31 décembre 2019.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

FILED
O.I.C. 2018/207 19 December, 2018

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the Assessment and Taxation Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. An Assessment Review Board, to be known as the Southwest Yukon Assessment Review Board, is established for all that part of Yukon lying to the south of 63 degrees north latitude and west of 138 degrees west longitude together with that part lying to the south of 62 degrees north latitude, west of 137 degrees west longitude and east of 138 degrees west longitude.
2. The following persons are appointed as members of the Southwest Yukon Assessment Review Board:
Debbie Hotte - chair
TJ Grantham - vice-chair
Ronald Schatz - member.
3. The Southwest Yukon Assessment Review Board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2019..
4. This order
 - (a) comes into force on the later of
 - (i) the day it is filed with the registrar of regulations under the Regulations Act, and
 - (ii) January 1, 2019; and
 - (b) expires on December 31, 2019.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/207 19 décembre 2018

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la Loi sur l'évaluation et la taxation, décrète :

1. Est constitué un conseil de révision des évaluations appelé le Conseil de révision des évaluations foncières du sud-ouest du Yukon, pour la partie du Yukon située au sud de la latitude 63o Nord et à l'ouest de la longitude 138o Ouest, ainsi que pour la partie située au sud de la latitude 62o Nord, à l'ouest de la longitude 137o Ouest et à l'est de la longitude 138o Ouest.
2. Les membres du Conseil de révision des évaluations foncières du sud-ouest du Yukon sont :
Debbie Hotte - présidente
TJ Grantham - vice-président
Ronald Schatz - membre.
3. Le Conseil de révision des évaluations foncières du sud-ouest du Yukon doit débiter les séances d'audition des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2019.
4. Le présent décret :
 - (a) entre en vigueur :
 - (i) soit à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la Loi sur les règlements,
 - (ii) soit le 1er janvier 2019, si cette date est postérieure;
 - (b) expire le 31 décembre 2019.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

FILED
O.I.C. 2018/208 19 December, 2018

ASSESSMENT AND TAXATION ACT

Pursuant to section 19 and subsection 23(1) of the Assessment and Taxation Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. An Assessment Review Board, to be known as the North Yukon Assessment Review Board, is established for all that part of Yukon lying to the north of 63 degrees north latitude.
2. The following persons are appointed as members of the North Yukon Assessment Review Board:
Lambert Curzon - chair
George Filipovic - vice-chair
Ricky Mawunganidze - member.
3. The North Yukon Assessment Review board shall commence sitting to hear complaints against the assessment roll prior to February 15, 2019.
4. This order
(a) comes into force on the later of
(i) the day it is filed with the registrar of regulations under the Regulations Act, and
(ii) January 1, 2019; and
(b) expires on December 31, 2019.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

FILED
O.I.C. 2018/209 19 December, 2018

EDUCATION ACT

Pursuant to paragraph 196(a) of the Education Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Ken Nash is appointed as a member of the Teacher Certification Board for a two-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/208 19 décembre 2018

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 19 et au paragraphe 23(1) de la Loi sur l'évaluation et la taxation, décrète :

1. Est constitué un conseil de révision des évaluations appelé le Conseil de révision des évaluations foncières du nord du Yukon, pour la partie du Yukon située au nord de la latitude 63° Nord.
2. Les membres du Conseil de révision des évaluations foncières du nord du Yukon sont :
Lambert Curzon - président
George Filipovic - vice-président
Ricky Mawunganidze - membre.
3. Le Conseil de révision des évaluations foncières du nord du Yukon doit débiter les séances d'audition des plaintes relatives au rôle d'évaluation foncière avant le 15 février 2019.
4. Le présent décret :
(a) entre en vigueur :
(i) soit à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la Loi sur les règlements,
(ii) soit le 1er janvier 2019, si cette date est postérieure;
(b) expire le 31 décembre 2019.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/209 19 décembre 2018

LOI SUR L'ÉDUCATION

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 196a) de la Loi sur l'éducation, décrète :

1. Ken Nash est nommé membre de la Commission des brevets d'enseignement pour un mandat de deux ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

FILED
O.I.C. 2018/210 19 December, 2018

HOUSING CORPORATION ACT

Pursuant to subsection 45(2) of the Housing Corporation Act and subsection 2(1) of the Whitehorse Housing Advisory Board Regulation, the Commissioner in Executive Council orders

1. Michael Brauer and Karla Scott are appointed as members of the Whitehorse Housing Advisory Board for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

FILED
O.I.C. 2018/211 19 December, 2018

WORKERS' COMPENSATION ACT

Pursuant to paragraph 62(2)(a) of the Workers' Compensation Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Gary Boyd is appointed as a member of the appeal tribunal, as a representative of employers, for a six-month term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

FILED
O.I.C. 2018/212 19 December, 2018

WORKERS' COMPENSATION ACT

Pursuant to subsection 62(3) of the Workers' Compensation Act, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1. R. Stuart Mackay is appointed as an alternate member of the appeal tribunal to act as the chair during the absence of the chair for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/210 19 décembre 2018

LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION

La commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 45(2) de la Loi sur la Société d'habitation et au paragraphe 2(1) du Règlement sur le Conseil consultatif sur l'habitation à Whitehorse, décrète :

1. Michael Brauer et Karla Scott sont nommés membres du Conseil consultatif sur l'habitation à Whitehorse pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/211 19 décembre 2018

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 62(2)a de la Loi sur les accidents du travail, décrète :

1. Gary Boyd est nommé membre du tribunal d'appel, à titre de représentant des employeurs, pour un mandat de six mois.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/212 19 décembre 2018

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La commissaire en conseil exécutif, conformément au paragraphe 62(3) de la Loi sur les accidents du travail, décrète ce qui suit :

1. R. Stuart Mackay est nommé membre suppléant du tribunal d'appel. Il est chargé d'exercer les fonctions du président, en l'absence de celui-ci, pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

FILED
O.I.C. 2018/213 19 December, 2018

YUKON COLLEGE ACT

Pursuant to paragraph 6(1)(a) of the Yukon College Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Carol Geddes is appointed as a member of the Yukon College board of governors for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

FILED
O.I.C. 2018/214 19 December, 2018

YUKON COLLEGE ACT

Pursuant to subsection 6(1) of the Yukon College Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. Thomas Ullyett is appointed as a member of the Yukon College board of governors, effective January 1, 2019, for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

FILED
O.I.C. 2018/215 19 December, 2018

YUKON COLLEGE ACT

Pursuant to subsection 6(1) of the Yukon College Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. The appointment of John Phelps as a member of the Yukon College board of governors made by Order-in-Council 2018/69 is revoked effective December 31, 2018.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/213 19 décembre 2018

LOI SUR LE COLLÈGE DU YUKON

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 6(1)a) de la Loi sur le Collège du Yukon, décrète :

1. Carol Geddes est nommée membre du Conseil des gouverneurs du Collège du Yukon, pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/214 19 décembre 2018

LOI SUR LE COLLÈGE DU YUKON

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 6(1)a) de la Loi sur le Collège du Yukon, décrète :

1. Thomas Ullyett est nommé membre du Conseil des gouverneurs du Collège du Yukon, à compter du 1er janvier 2019, pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/215 19 décembre 2018

LOI SUR LE COLLÈGE DU YUKON

La commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 6(1)a) de la Loi sur le Collège du Yukon, décrète :

1. La nomination de John Phelps, à titre de membre du conseil des gouverneurs du Collège du Yukon, effectuée par le Décret 2018/69, est révoquée à compter du 31 décembre 2018.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

MINISTERIAL ORDERS

FILED

M.O. 2018/50 5 December, 2018

MARRIAGE ACT

Pursuant to subsection 5(1) of the Marriage Act, the Minister of Health and Social Services orders

1. Kathryn Neville is appointed as a marriage commissioner for a one-day term effective December 15, 2018.
2. Carol McBride is appointed as a marriage commissioner for a three-year term.

Dated at Whitehorse, Yukon this 3 day of December, 2018.

This notice was published in the Whitehorse Star on December 21, 2018.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2018/50 5 décembre 2018

LOI SUR LE MARIAGE

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, conformément au paragraphe 5(1) de la Loi sur le mariage, arrête :

1. Kathryn Neville est nommée commissaire aux mariages pour la journée du 15 décembre 2018.
2. Carol McBride est nommée commissaire aux mariages pour un mandat de trois ans.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 3 décembre 2018.

Cet avis a aussi été publié dans le Whitehorse Star du 21 décembre 2018.

PART II

REGULATIONS

FILED

O.I.C. 2018/216 19 December, 2018

CANNABIS CONTROL AND REGULATION ACT

Pursuant to the Cannabis Control and Regulation Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. The attached Cannabis Licensing Regulation is made.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Government of Yukon Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, PO Box 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada

FILED

O.I.C. 2018/217 19 December, 2018

CANNABIS CONTROL AND REGULATION ACT

Pursuant to the Cannabis Control and Regulation Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. The attached Regulation to amend the Cannabis Control and Regulation General Regulation (2018) is made.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Government of Yukon Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, PO Box 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada

PARTIE II

RÈGLEMENTS

DÉPOSÉ

DÉCRET 2018/216 19 décembre 2018

LOI SUR LE CONTRÔLE ET LA RÉGLEMENTATION DU CANNABIS

La commissaire en conseil exécutif, conformément à Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis, décrète :

1. Est établi le Règlement sur les licences en matière de cannabis paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais modiques, au centre de renseignements de l'édifice administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, CP 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

DÉPOSÉ

DÉCRET 2018/217 19 décembre 2018

LOI SUR LE CONTRÔLE ET LA RÉGLEMENTATION DU CANNABIS

La commissaire en conseil exécutif, conformément à Loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis, décrète :

1. Est établi le Règlement de 2018 modifiant le Règlement général portant sur le contrôle et la réglementation du cannabis paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais modiques, au centre de renseignements de l'édifice administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, CP 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

FILED
O.I.C. 2018/218 19 December, 2018

HUMAN RIGHTS ACT

Pursuant to the Human Rights Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. The attached Second Regulation to amend the Human Rights Regulations (2018) is made.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Government of Yukon Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, PO Box 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada

FILED
O.I.C. 2018/219 19 December, 2018

PUBLIC INQUIRIES ACT

Pursuant to the Public Inquiries Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. In section 1 of the Order to establish an inquiry into missing and murdered indigenous women and girls the definition "federal terms of reference" is replaced with the following:
"federal terms of reference" means the order-in-council made under Part I of the Inquiries Act (Canada) and referred to as PC Number 2016-0736, as amended by the order-in-council referred to as PC Number 2018-0686; « cadre de référence fédéral »

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/218 19 décembre 2018

LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

La commissaire en conseil exécutif, conformément à la Loi sur les droits de la personne, décrète :

1. Est établi le Règlement no. 2 de 2018 modifiant le Règlement concernant les droits de la personne paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais modiques, au centre de renseignements de l'édifice administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, CP 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

DÉPOSÉ
DÉCRET 2018/219 19 décembre 2018

LOI SUR LES ENQUÊTES PUBLIQUES

La commissaire en conseil exécutif, conformément à la Loi sur les enquêtes publiques, décrète :

1. L'article 1 du Décret établissant une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est modifiée en remplaçant la définition « cadre de référence fédéral » par la définition suivante :
« cadre de référence fédéral » Le décret pris en vertu de la partie I de la Loi sur les enquêtes (Canada) portant la désignation C.P. 2016-0736, tel qu'il est modifié par le décret portant la désignation C.P. 2018-0686. "federal terms of reference"

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

FILED

O.I.C. 2018/220 19 December, 2018

PUBLIC UTILITIES ACT

Pursuant to the Public Utilities Act, the Commissioner in Executive Council orders

1. The attached 2018 Direction to amend the Rate Policy Directive (1995) is made.

Dated at Whitehorse, Yukon this 19 day of December, 2018.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Government of Yukon Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, PO Box 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada

DÉPOSÉ

DÉCRET 2018/220 19 décembre 2018

LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC

La commissaire en conseil exécutif, conformément à la Loi sur les entreprises de service public, décrète :

1. Est établie l'Instruction de 2018 modifiant les Instructions sur la politique tarifaire (1995) paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais modiques, au centre de renseignements de l'édifice administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, CP 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

WORKERS' COMPENSATION HEALTH AND SAFETY BOARD ORDER	ORDONNANCES DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL
--	--

FILED
W.C.H.S.B.O. 2018/01 19 December, 2018

WORKERS COMPENSATION ACT

Pursuant to the Workers' Compensation Act, the board of directors orders

1. The assessment classification of industries set out in the attached Schedule is established for the period January 1, 2019 to December 31, 2019.
2. Workers' Compensation Health and Safety Board Order 2017/01 is repealed.
3. This Order comes into force on the later of
 - (a) the day on which it would come into force if it were read without reference to this section; and
 - (b) January 1, 2019.

Dated at Whitehorse this 19 day of December, 2018.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Government of Yukon Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, PO Box 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada

DÉPOSÉ
O.C.S.S.T. 2018/01 19 décembre 2018

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Conformément à la Loi sur les accidents du travail, le conseil d'administration ordonne :

1. L'évaluation pour les fins de la classification des industries est établie en annexe pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.
2. L'Ordonnance 2017/01 de la Commission de la santé et de la sécurité au travail est abrogée.
3. La présente ordonnance entre en vigueur :
 - a) soit à la date à laquelle elle entrerait en vigueur en l'absence du présent article;
 - b) soit le 1er janvier 2019, si cette date est ultérieure.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais modiques, au centre de renseignements de l'édifice administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, CP 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

FILED

W.C.H.S.B.O. 2018/02 19 December, 2018

WORKERS COMPENSATION ACT

Pursuant to the Workers' Compensation Act, the board of directors orders

1. The assessment rates per one hundred dollars of payroll set out in the attached Schedule are established for the period January 1, 2019 to December 31, 2019.
2. Workers' Compensation Health and Safety Board Order 2017/02 is repealed.
3. This Order comes into force on the later of
 - (a) the day on which it would come into force if it were read without reference to this section; and
 - (b) January 1, 2019.

Dated at Whitehorse this 19 day of December, 2018.

Copies of these above mentioned materials are available for a nominal fee from the Inquiry Centre, Government of Yukon Administration Building, Whitehorse, Yukon. Or in writing from Queen's Printer Subscriptions, PO Box 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada

DÉPOSÉ

O.C.S.S.T. 2018/02 19 décembre 2018

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Conformément à la Loi sur les accidents du travail, le conseil d'administration ordonne :

1. Sont établis les taux de cotisation, paraissant en annexe, pour chaque tranche de cent dollars de la masse salariale, pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.
2. L'Ordonnance 2017/02 de la Commission de la santé et de la sécurité au travail est abrogée.
3. La présente ordonnance entre en vigueur
 - a) soit à la date à laquelle elle entrerait en vigueur en l'absence du présent article;
 - b) soit le 1er janvier 2019, si cette date est ultérieure.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 19 décembre 2018.

Des copies des documents mentionnés ci-dessus sont disponibles, moyennant des frais modiques, au centre de renseignements de l'édifice administratif du gouvernement du Yukon ou en écrivant au service des abonnements de l'Imprimeur de la Reine, CP 2703 (W-9), Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Canada.

MINISTERIAL ORDERS

FILED

M.O. 2018/51 10 December, 2018

HIGHWAYS ACT

Pursuant to the Highways Act, the Minister of Highways and Public Works orders

1. The Haines Road (Highway #3) is closed to traffic between kilometre 145.7 (Yukon/British Columbia border) and kilometre 193 (Dezadeash Lodge) on January 19, 2019, from 8:00 a.m. to 4:00 p.m. (Yukon Standard Time) for the purposes of the Alcan 200 Snowmobile Road Race.

2. During the closure, the following classes of persons are authorized, for the purposes of the Alcan 200 Snowmobile Road Race only, to enter on or travel on the section of the Haines Road closed under section 1:
 - (a) race officials and race course personnel;
 - (b) race participants;
 - (c) race participant support personnel;
 - (d) first aid and emergency personnel;
 - (e) race communications personnel;
 - (f) media representatives;
 - (g) highway maintenance personnel.

Dated at Whitehorse, Yukon this 7 day of December, 2018.

This notice was published in the Whitehorse Star on December 21, 2018.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

DÉPOSÉ

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2018/51 10 décembre 2018

LOI SUR LA VOIRIE

Le ministre de la Voirie et des Travaux publics, conformément à la Loi sur la voirie, arrête :

1. La route de Haines (route no 3 du Yukon) est fermée à la circulation entre le kilomètre 145,7 (frontière entre le Yukon et la Colombie-Britannique) et le kilomètre 193 (Pavillon Dezadeash) le 19 janvier 2019, de 8h à 16h (heure normale du Yukon), afin que la course de motoneiges Alcan 200 puisse avoir lieu.

2. Pendant la fermeture, les catégories de personnes suivantes sont autorisées, aux fins seulement de la course de motoneiges Alcan 200, à entrer et à circuler sur le tronçon de la route de Haines fermé en vertu de l'article 1 :
 - a) les officiels de la course et le personnel rattaché au circuit de cette dernière;
 - b) les participants à la course;
 - c) le personnel de soutien des participants à la course;
 - d) le personnel des services d'urgence et de premiers soins;
 - e) le personnel de la course responsable des communications;
 - f) les représentants des médias;
 - g) le personnel responsable de l'entretien de la route.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 7 décembre 2018.

Cet avis a aussi été publié dans le Whitehorse Star du 21 décembre 2018.

The Yukon Gazette is published on the 15th day of each month. All notices intended for publication must reach the office of the Queen's Printer not later than 12 noon on the second working day of the month. The cost to the public for publishing any notice is \$20.00 plus GST, prepayment is required for the publication of notices. Subscription rates are as follows:

Annual subscription to Parts I and II, excluding annual index	\$65.00
Annual subscription to Parts I, II, and III including annual index	\$75.00
Single issues, Parts I and II	\$6.00
Consolidating annual index to the 31st day of December	\$12.00

(Add 5% GST to all rates)

In Part I, Corporate certificates and notices are published in the Yukon Gazette in the language in which they are issued.

La Gazette du Yukon est publiée le 15e jour de chaque mois. Tous les avis à être publiés doivent être reçu au plus tard à midi la deuxième jour ouvrable du mois au bureau de l'Imprimeur de la Reine. Le tarif de publication pour d'un avis est 20,00 \$ (TPS en sus) le paiement d'avance est exigé pour la publication des avis. Les prix pour les abonnements sont les suivants:

Abonnement annuel aux Parties I et II (sans index)	65,00 \$
Abonnement annuel Parties I, II et III (inclus index cumulatif annuel)	75,00 \$
Un exemplaire, Parties I et II	6,00 \$
Index annuel compilé au 31 Décembre	12,00 \$

(Veuillez ajouter 5% de TPS à tous les prix)

Les certificats et les avis concernant les sociétés dans la Partie I de la Gazette du Yukon sont publiés dans la langue d'origine de ces textes.

ISSN 0715-2213

